

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_024
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 19 décembre 2023

4 – Affaires immobilières

Point n° 4.2 « Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue du service »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VISA(S)

VU les articles R. 2124-64 à D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
VU Arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;
VU l'accord du dialogue de gestion de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 29 septembre 2023 ;
VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 10 octobre 2023.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation, par nécessité absolue de service, du logement présenté en annexe.

Besançon, le 22 décembre 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 4.2.1 - Demande d'occupation d'un logement par NAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté



Annexe 1b - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Bâtiment A RDC Chifflet	T3	65 m ²	Concierge	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 10.10.23

Signature du directeur de la composante



Pour la Présidente de l'Université
et par délégation
Le Directeur
de l'UFR des Sciences du Langage
de l'Homme et de la Société

Pascal DUCOURNAU

Annexe 1a - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Nom du Bénéficiaire	Nom, prénom, qualité des personnes occupant le logement en plus du bénéficiaire	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Bâtiment A RDC Chifflet	T3	65 m²	Mohamed Hakkar		Concierge	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 10.10.23

Signature du directeur de la composante
*Pour la Présidente de l'Université
 et par délégation.
 Le Directeur
 de l'UFR des Sciences du Langage,
 de l'Homme et de la Société*



Pascal DUCOURNAU